

Communauté
Communes



Avre Luce Noye

***RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE
SERVICE ENVIRONNEMENT EN 2021***

TABLE DES MATIERES

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES	2
Chapitre I - Le territoire desservi.....	2
Les déchets pris en charge par le service et leur destination	3
Chapitre II - La prévention des déchets.....	4
Chapitre III - La collecte des déchets : Organisation	5
3.1 La pré-collecte	5
3.2 L'organisation de la collecte en porte-à-porte.....	6
3.3 Focus sur les déchèteries	7
Chapitre IV - La collecte des déchets : Bilan.....	9
Les ordures ménagères et assimilées.....	9
Chapitre V - Le traitement des déchets.....	11
PARTIE 2 : les indicateurs économiques et financiers	12
Chapitre I - Modalités d'exploitation du service public	12
Chapitre II - Budget, coût du service et financement	13
Chapitre III - Structure du cout.....	17
Chapitre IV - Coût des différents flux de déchets	20

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE I - LE TERRITOIRE DESSERVI

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN), regroupe 47 communes et compte 21 883 habitants (Source INSEE recensement 2019).



L'habitat est à dominance rurale. Les deux bourgs centre totalisent près d'un tiers de la population.

L'organisation du service est la même pour l'ensemble du territoire. A savoir, la collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères, les déchets recyclables plastiques, métaux et papiers et en apport volontaire pour le verre. En 2021, les collectes en porte-à-porte ont été réalisées :

- pour 5 mois de l'année : en régie (c'est-à-dire par les services de la CCALN) et en prestation de service ;
- pour 7 mois de l'année : en 100% régie.

La collecte du verre est assurée par une société privée et il existe deux déchèteries : une à Moreuil et une à Ailly-sur-Noye.

Au regard de ses statuts, la CCALN exerce les compétences suivantes :

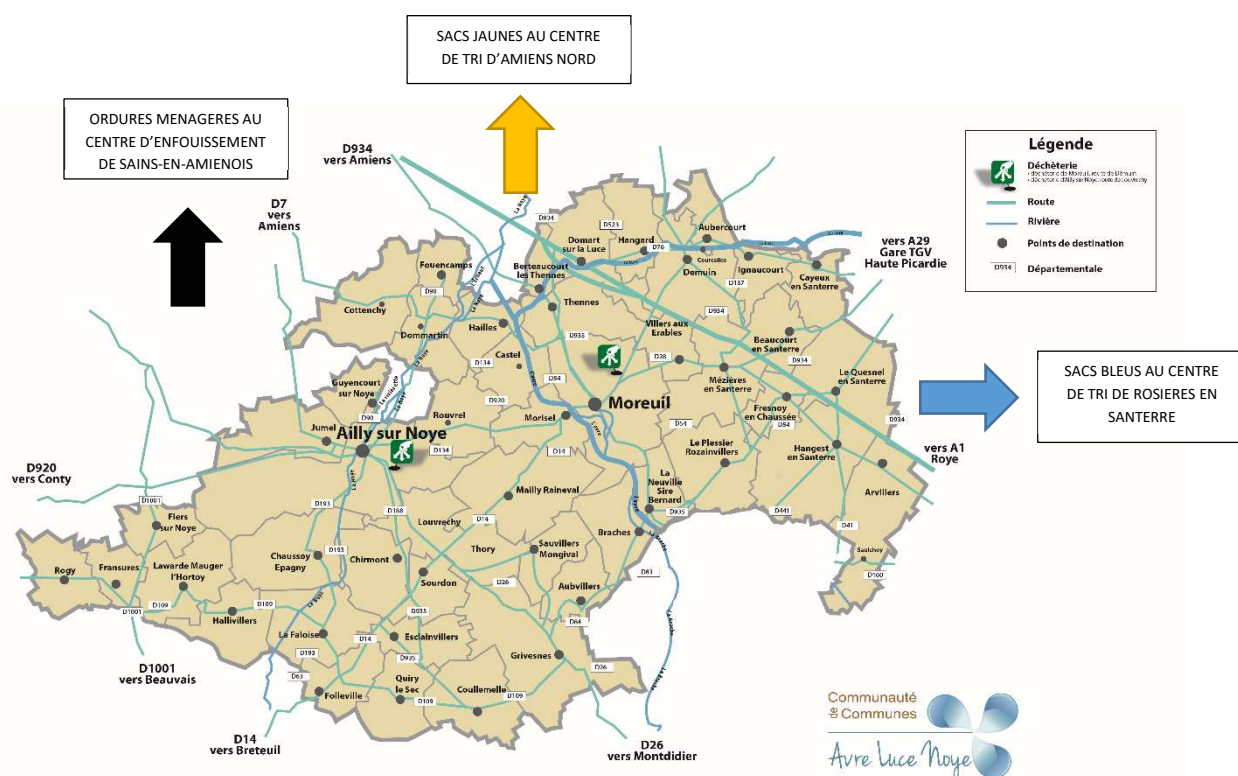
- Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte,
- Gestion du haut de quai des déchèteries.

A savoir : Le SMITOM du SANTERRE (basé à Rosières-en-Santerre) gère les contrats concernant la collecte du verre en point d'apport volontaire (PAV) ainsi que le traitement des déchets issus des collectes en porte à porte, en PAV et en déchèterie.

Les déchets pris en charge par le service et leur destination

	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Déchets verts	Autres déchets (bois, carton, plâtre, gravats...)
Collecte en porte à porte	X	X			
Point d'apport volontaire			X		
Déchèterie				X	X

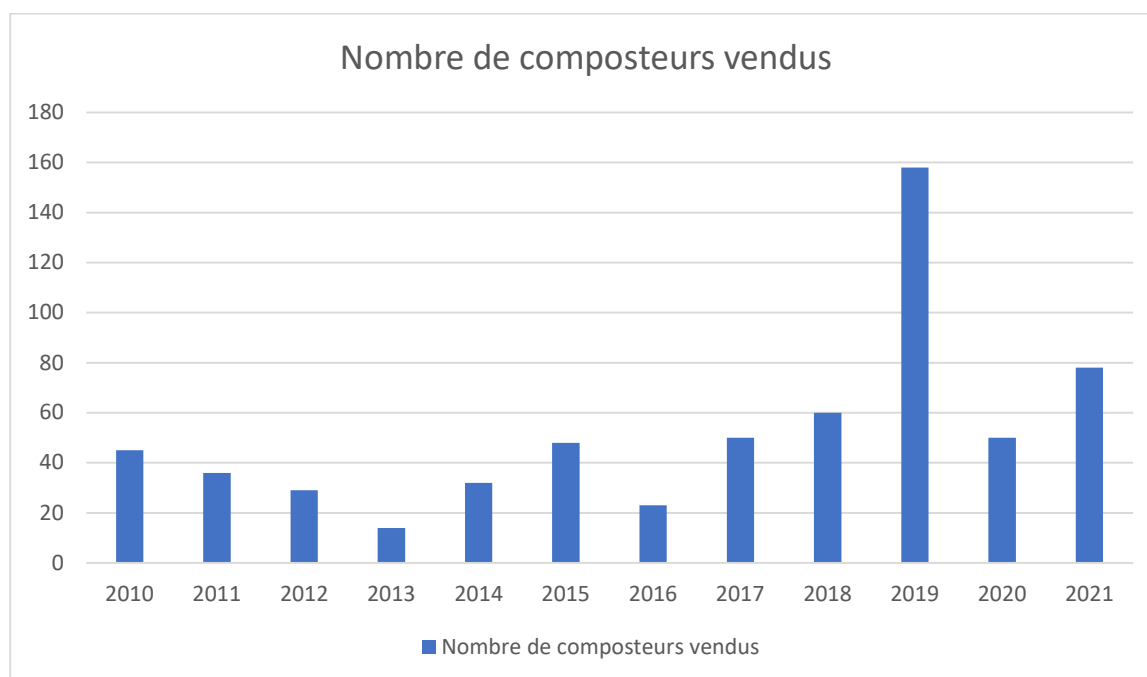
Sur la carte suivante, les destinations des déchets issus de la collecte en porte-à-porte sont représentées. Les ordures ménagères sont envoyées au centre d'enfouissement de Sains-en-Amiénois, les déchets du « sac jaune » au centre de tri d'Amiens Nord exploité par VEOLIA et les déchets du « sac bleu » au centre de tri à Rosières en Santerre appartenant au SMITOM du SANTERRE et exploité par RECUP'AIRE.



CHAPITRE II - LA PREVENTION DES DECHETS

Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est porté par la SMITOM du Santerre suite au transfert de cette compétence. A ce titre, le syndicat organise des actions de sensibilisation auprès des écoles et collèges du territoire sur la réduction et le tri des déchets.

Il forme également les administrés qui le souhaitent aux techniques du compostage. En 2021, malgré la pandémie, 78 familles ont pu bénéficier de cette formation. A la suite de la formation, les participants ont pu obtenir un composteur de 600L financé en partie par la CCALN.



Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Il permet de déterminer l'évolution de la production de déchets par rapport à une année 0, donc notre cas, 2010.

Année d'étude	Tonnage OM	Tonnage tri sélectif
2010	6537	1583
2021	4045	2129
% évolution	- 38 %	+ 34%

On peut constater que les extensions des consignes de tri ont permis une forte augmentation du tonnage des déchets en tri sélectif. Elles ont contribué à extraire des déchets valorisables initialement contenus dans les OMR, ce qui explique en partie la diminution du tonnage constatée.

CHAPITRE III - LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

La pré-collecte

Elle est définie comme étant l'étape entre le moment où l'habitant cesse d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Pour faciliter cette pré-collecte, la CCALN met à la disposition de ses administrés différents contenants :

- Ordures ménagères : container(s) à roulettes gris portant le logo de la CCALN
- Emballages plastiques, en métal et briques alimentaires : sacs jaunes
- Papiers/petits cartons : sacs bleus
- Verre : containers aériens répartis sur le territoire.

Pour les autres déchets, des solutions sont proposées en déchèterie.

Déchets	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre de contenants par habitant	Tonnage collecté en 2021
Encombrants	4	Benne en déchèterie	1 pour 5 470	2745
Mobilier	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	479
Bois	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	546
Carton	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	170
Ferraille	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	331
Plâtre	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	172
Gravats	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	2992
Déchets verts	2	Plateforme	1 pour 10 940	4258

L'organisation de la collecte en porte-à-porte

Afin d'harmoniser le service de collecte des déchets en porte à porte sur l'ensemble du territoire, et valider le mode de gestion le plus pertinent : fonctionnement du service en régie ou recours à un prestataire privé, la CCALN a lancé une étude par l'intermédiaire d'un bureau d'études.

Suite à la réalisation de cette étude, deux modes de fonctionnement ont été déployés sur le territoire de la CCALN en 2021 :

*De janvier à mai : sur les communes de l'ex-CCVN (26 communes), un prestataire privé assurait la collecte des OMA en porte à porte ; sur les communes de l'ex-CCALM, cette collecte était assurée en régie.

Sur les communes de l'ex-CCALM, la collecte est assurée en régie avec deux équipes constituées chacune d'un chauffeur et de deux ripeurs effectuant en tout neuf circuits de collecte. Le lundi est réservé à la collecte des déchets recyclables (alternance entre les sacs jaunes et bleus) sur l'ensemble des communes sauf Moreuil qui est collectée le vendredi. Les mardis, mercredis et jeudis sont réservés à la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes de l'ex-CCVN, la collecte est assurée en prestation de service et est répartie sur huit circuits de collecte. Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont collectés le même jour (alternance entre les sacs jaunes et bleus). La prestation est assurée par un prestataire depuis le 1^{er} mai 2016.

*De juin à décembre : les OMA de la totalité du territoire de la CCALN étaient collectées en régie.

La collecte est assurée par trois équipes constituées chacune d'un chauffeur et de deux ripeurs effectuant en tout quinze circuits de collecte. Les OMR sont collectées une fois par semaine et les déchets recyclables tous les 15 jours (alternance entre les sacs jaunes et bleus) sur l'ensemble des communes.

	OMR	Déchets recyclables (plastiques, métaux, briques alimentaires)	Déchets recyclables (JRM)
Population desservie	100%	100%	100%
Tonnages annuels	4045 t	477 t	826 t
Couleur du contenant	Poubelle grise	Sac jaune	Sac bleu
Fréquence de collecte	1x par semaine	1x tous les 15 jours	1x tous les 15 jours

Enfin, le seuil de collecte des OMR est fixé à 1080 L (3 bacs de 360L). Aucun seuil n'est appliqué aux collectes sélectives.

Focus sur les déchèteries

La CCALN gère deux déchèteries accessibles aux particuliers et aux professionnels lorsque ces derniers sont signataires d'une convention ou ayant un chantier sur le territoire.

- La déchèterie d'Ailly-sur-Noye, située Route de Louvrechy. Créée en 1994 et réhabilitée en 2016, elle comporte dix quais.
- La déchèterie de Moreuil, située RD 23 entre Demuin et Moreuil. Créée en 1998, elle comporte sept quais ainsi qu'une plateforme de dépôts de déchets verts et gravats.

Les déchèteries sont ouvertes tous les jours (sauf jours fériés) selon le planning ci-après :

Horaires d'ouverture		Matin	Après-midi
Moreuil	Lundi	Fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	fermée
Ailly-sur-Noye	Lundi	Fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 12h30	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	fermée

* réservé aux professionnels ** réservé aux particuliers

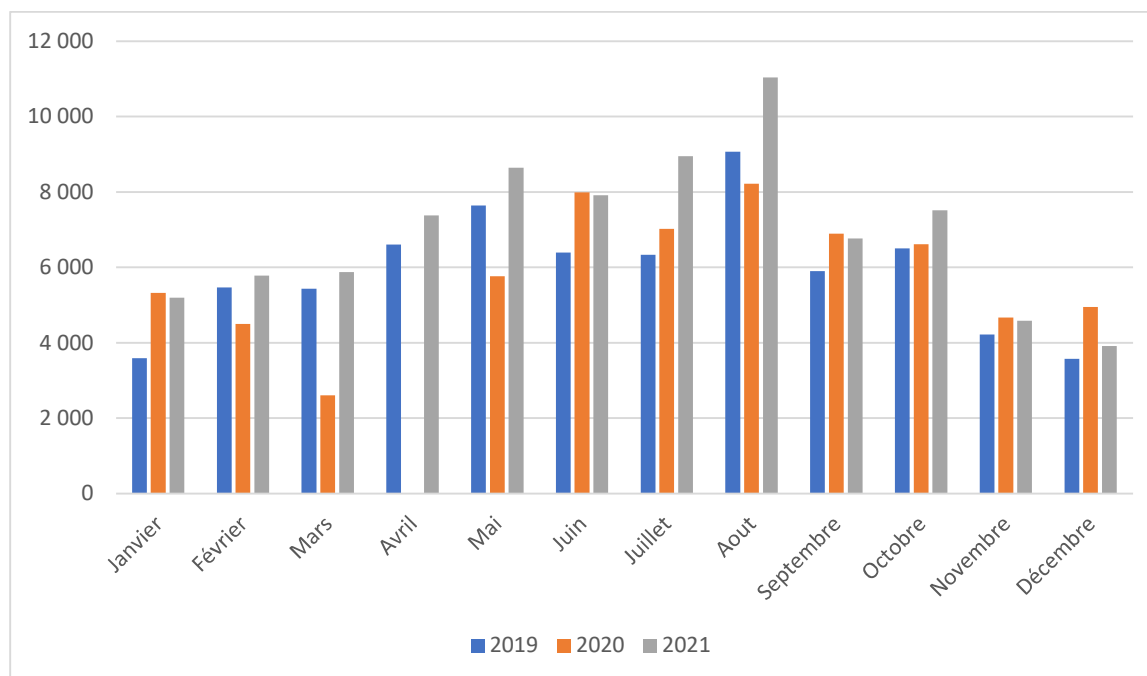
De nombreux déchets y sont acceptés. Pour connaître l'ensemble des conditions de dépôts, rendez-vous sur le site de la CCALN, rubrique règlement des déchèteries :

<https://www.avrelucenoye.fr/environnement/decheteries/>

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire et des fermetures que cela a engendré, la fréquentation a diminué de 9% avec un total de 64 536 visites soit 27 véhicules par heure d'ouverture.

En 2021, les déchèteries ont comptabilisé un total de 83 556 visites soit 35 véhicules en moyenne par heure d'ouverture (35 véhicules en moyenne par heure d'ouverture en 2019).

Evolution de la fréquentation



Une étude de faisabilité de mise en œuvre d'une tarification incitative est prévue au cours de l'année 2021.

CHAPITRE IV - LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

Les ordures ménagères et assimilées

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) sont composées des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs. Les déchets issus des collectes spécifiques (telle que la collecte des encombrants) et des apports en déchèteries ne sont pas pris en compte dans ce gisement.

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets contenus dans les sacs noirs/poubelles grises.

La production d'ordures ménagères a légèrement baissé passant de 4122 tonnes en 2020 à **4044 tonnes** en 2021 soit une baisse de près de 2%. Le ratio kilo par habitant atteint **184.8 kg/hab** et se maintient sous la moyenne nationale qui est de 249 kg/hab.

PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES

Tonnage total OMR	4 044 t
Ratio (kg/hab)	184.8 kg/hab
% évolution 2020/2021	-2 %

Les déchets recyclables sont les déchets contenus dans les sacs bleus et jaunes.

Les sacs jaunes contiennent les déchets d'emballages : bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve et canettes, aérosols et barquettes métalliques correctement vidées (l'extension des consignes de tri (ECT) est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2021).

Les sacs bleus contiennent les journaux, magazines, cartonnets, cartons, enveloppes, papiers (sont exclus de cette dénomination les papiers peints et autres papiers spéciaux comme les papiers carbone, calques, les mouchoirs en papier, tous déchets souillés...).

PRODUCTION DE DECHETS RECYCLABLES

Tonnage recyclables secs	1303 t
Ratio (kg/hab)	59.6 kg/hab
% évolution 2020/2021	+ 20%

Nous pouvons constater que la part de déchets recyclés a fortement augmenté en 2021, de 20%, dû au passage à l'ECT.

En parallèle, la part de refus grandit en 2021 en passant à 122 t soit une augmentation à 5,6 kg/hab.

Flux	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021
Plastiques/aluminium	318 t	366 t	477 t	+20 %
Ratio (kg/hab)	14,55	16,75	21.79	
Papiers/cartons	724 t	675 t	826 t	
Ratio (kg/hab)	33,14	30,90	37.75	
Refus de tri	76,33 t	74,30 t	169 t	
Ratio (kg/hab)	3,49	3,40	7.72	
TOTAL (HORS REFUS DE TRI)	1 042 t	1 041 t	1303 t	

Le tonnage collecté de verre est **stable** (-1%) par rapport à 2020 correspondant à une production de 43 kg/hab.

PRODUCTION DE VERRE	
Tonnage verre	940.19 t
% évolution 2020/2021	-1 %
Ratio (kg/hab)	43 kg/hab

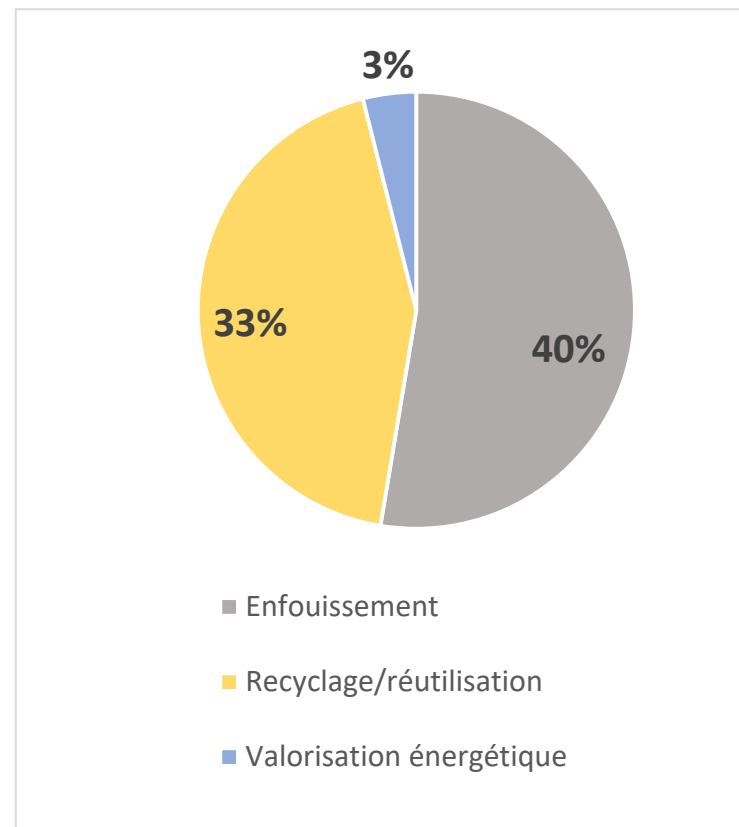
La production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) pourrait être résumée comme suit :

	OMR	Collecte sélective			
		<i>Verre</i>	<i>Papier/cartons</i>	<i>Plastiques</i>	<i>Refus de tri</i>
Tonnage 2021	4044.72 t	940.19 t	826.18 t	477.00 t	169 t
Tonnage 2020	4122,31 t	949,03 t	675,76 t	366,36 t	74,30 t
Ratio 2021 (kg/hab)	184.83 kg/hab	42.96 kg/hab	37.75 kg/hab	21.79 kg/hab	7.7 kg/hab
Évolution 2020/2021	-2 %	-1 %	18.2 %	23.2 %	43.9 %

Comparées aux moyennes nationales, les performances de la CCALN sont bonnes. La production d'OMA d'un habitant de la Communauté de Communes est inférieure à celle du Français moyen. Sa production de déchets recyclables est, quant à elle, supérieure.

CHAPITRE V - LE TRAITEMENT DES DECHETS

FLUX	TONNAGE	% DU TONNAGE TOTAL	RATIO (KG/HAB)	DEVENIR
OM	4 044 t	22.7 %	185 kg/hab	Enfouissement (40 %)
Tout venant	2 745 t	15.5 %		
Fibrociment*	35 t	0.2 %		
Refus	169 t	1 %	8 kg/hab	
Plâtre	172 t	1 %		Recyclage/ réutilisation (33 %)
Papiers/cartons (CS)	826 t	4.7 %	38 kg/hab	
Plastiques (CS)	477 t	2.7 %	22 kg/hab	
Verre	940 t	5.3 %	43 kg/hab	
Cartons (Déch)	179 t	1 %		
Ferrailles	331 t	1.9 %		
Gravats	2992 t	16.8 %		Valorisation énergétique (3 %)
DMS	14 t	0.1 %		
Bois	546 t	3.1 %		
Déchets verts	4258 t	24 %		
TONNAGE TOTAL	17 728 t			



* Enfouissement en alvéole spécifique

D'après les chiffres présentés, on constate que la part d'enfouissement est encore très présente dans le schéma territorial de traitement des déchets, mais tend à se réduire (47% en 2020).

PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE I - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC

Les modes d'exploitation du service Environnement sont multiples. Certaines missions sont assurées en régie, c'est-à-dire par les agents de la Communauté de Communes et d'autres par des prestataires privés dont les contrats sont gérés par le syndicat de traitement (SMITOM du Santerre). Cette dernière organisation permet de mutualiser les besoins et ainsi bénéficier de tarifs plus attractifs.

	OMR	Plastiques (CS)	Papiers (CS)	Verre	Déchèterie
Fréquence de collecte	C1 à C2	C0.5	C0.5		2 sur le territoire dont le haut de quai est géré en régie
Collecte et contenants	PAP Poubelles grises	PAP Sac jaune	PAP Sac bleu	PAV Borne	
Transfert	SO	Assuré par un prestataire privé et géré par le syndicat de traitement pour 43% de la population sur une période de 5 mois		SO	SO
Transport	Assuré en régie			Assuré par un prestataire privé et géré par le syndicat de traitement	
Traitement	Assuré par un/des prestataires privés et géré par le syndicat de traitement				

Dans le tableau ci-après, le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises est détaillé.

<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Nature prestation</i>	<i>Type de contrat et durée</i>	<i>Montant annuel des prestations en K€ TTC</i>
<i>MARTIN BASILE</i>	Collecte OMR/CS Secteur ex Val-de-Noye	Marché public - 6 ans	99
<i>SULO</i>	Achat de composteurs	Devis	7
<i>Plasthylen</i>	Fourniture sacs bleus et jaunes	Devis	31.5
<i>SMITOM</i>	Syndicat de traitement	Adhésion	951

Le marché public qui nous liait avec le prestataire de collecte BASILE MARTIN (début en 2016) a pris fin le 31 mai 2021 avec le départ en retraite du titulaire.

Les marchés publics qui régissaient la collecte et le traitement des déchets des déchèteries ont été transférés au syndicat de traitement au 01 janvier 2020.

CHAPITRE II - BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

Chaque année, le budget du service est débattu en commission et voté. Il doit prévoir l'ensemble des dépenses prévisionnelle en prenant en compte les recettes attendues. La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir.

La section d'investissement comporte en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ; en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	CREDITS RESTANTS
011	Charges à caractère général	370 818,49	303 859,91	66 958,58
012	Charges de personnel et frais assimilé	608 202,00	571 683,67	36 518,33
65	Autres charges de gestion courante	984 903,00	976 263,23	8 639,77
66	Charges financières	6 215,00	6 214,63	0,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	137 828,63	134 164,66	3 663,97
TOTAL DES DEPENSES		2 107 967,12	1 992 186,10	115 781,02

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS REÇUS	CREDITS RESTANTS
013	Atténuations de charges	0,00	2 819,26	- 2 819,26
70	Produits des services	37 070,00	39 588,96	-2 518,96
73	Impôts et taxes	1 760 756,00	1 770 818,00	-10 062,00
74	Dotations, subventions	100 607,00	106 064,63	- 5 457,63
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	12 658,18	-658,18
77	Produits exceptionnels	1 757,00	1 902,36	-145,36
002	Excédent de fonctionnement reporté	194 327,12	194 327,12	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 450,00	0,00	1450,00
TOTAL DES RECETTES		2 107 967,12	2 128 178,51	-20 211,39

Dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	CREDITS RESTANTS
16	Emprunts et dettes assimilés	63 000,00	62 277,37	722,63
20	Immobilisations incorporelles	16 500,00	16 416,00	84,00
21	Immobilisation corporelles	404 512,10	184 884,04	219 628,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 450,00	0,00	1 450,00
TOTAL DES DEPENSES		485 462,10	263 577,41	217 380,49

Recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS REÇUS	CREDITS RESTANTS
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 187,00	39 428,81	14 758,19
13	Atténuations de charges	0,00	53 642,05	-53 642,05
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	100 000,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	193 446,47	193 446,47	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	137 828,63	134 164,66	3 663,97
TOTAL DES RECETTES		485 462,10	520 681,99	-35 219,89

Cout aidé du service public et niveau de financement

Le cout aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

On constate que le niveau de financement couvre 90 % du coût aidé du service.

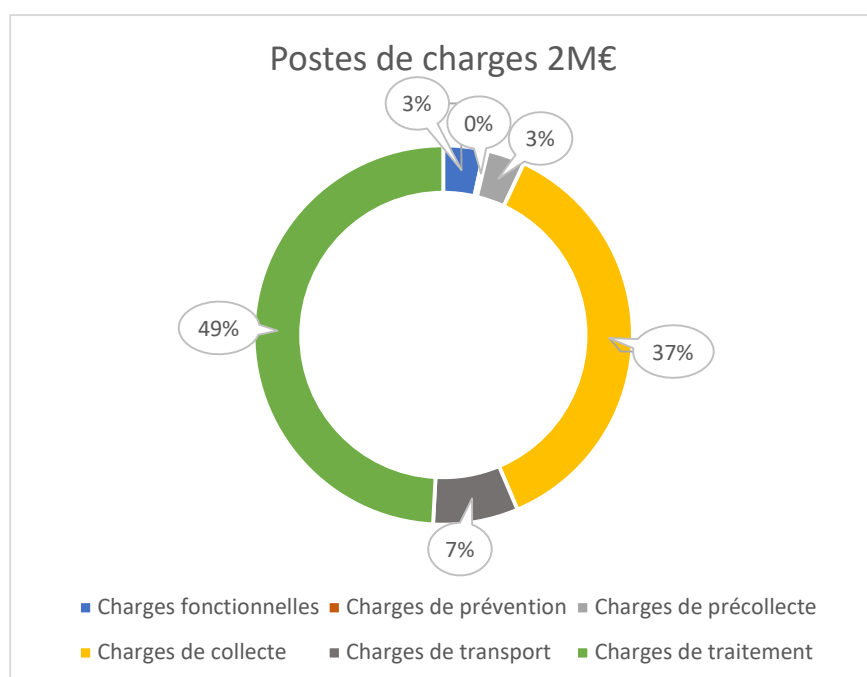
	Euros arrondis	Euros / habitant
Coût aidé du service public	1 995 696	91.20
Niveau de financement dont :	1 796 685	82.10
Contribution des usagers	0	0
TEOM	1 770 818	80,91
Redevance spéciale et facturation usagers	25 867	1.18
Ecart entre coût et financement en euros	+ 199 011 €	+ 9.09
Ecart entre coût et financement en %	10 %	

CHAPITRE III - STRUCTURE DU COUT

La nature des charges est des produits est multiple. Les principaux postes de dépenses et de recettes sont présentés ci-après.

Nature des charges

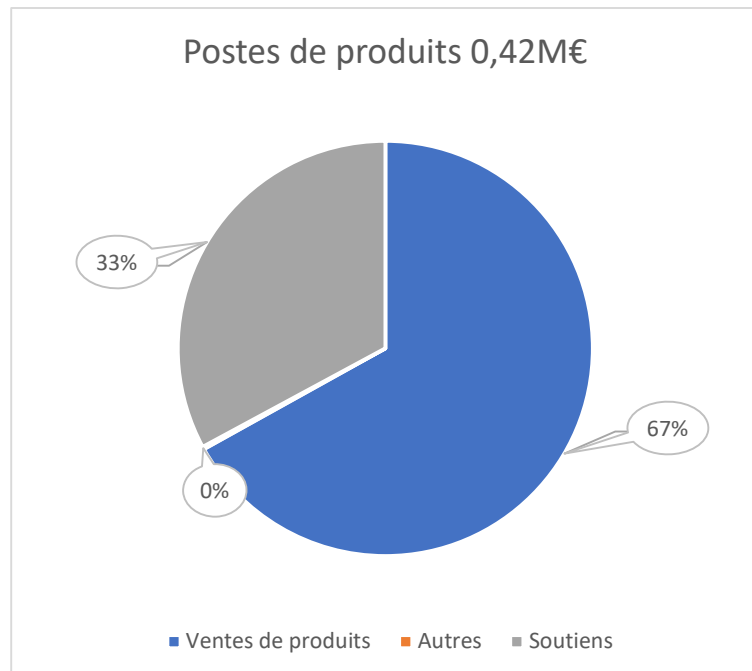
Postes de charges	En Euros
Charges fonctionnelles (structure + communication)	84 908
Charges de prévention	7 277
Charges de pré collecte	77 780
Charges de collecte	889 272
Charges de transport	175 937
Charges de traitement	1 193 874
Total des charges	2 429 047



La part des charges de traitement représente 49% des charges totales, c'est le poste de dépense le plus important suivi par le poste de collecte (37%).

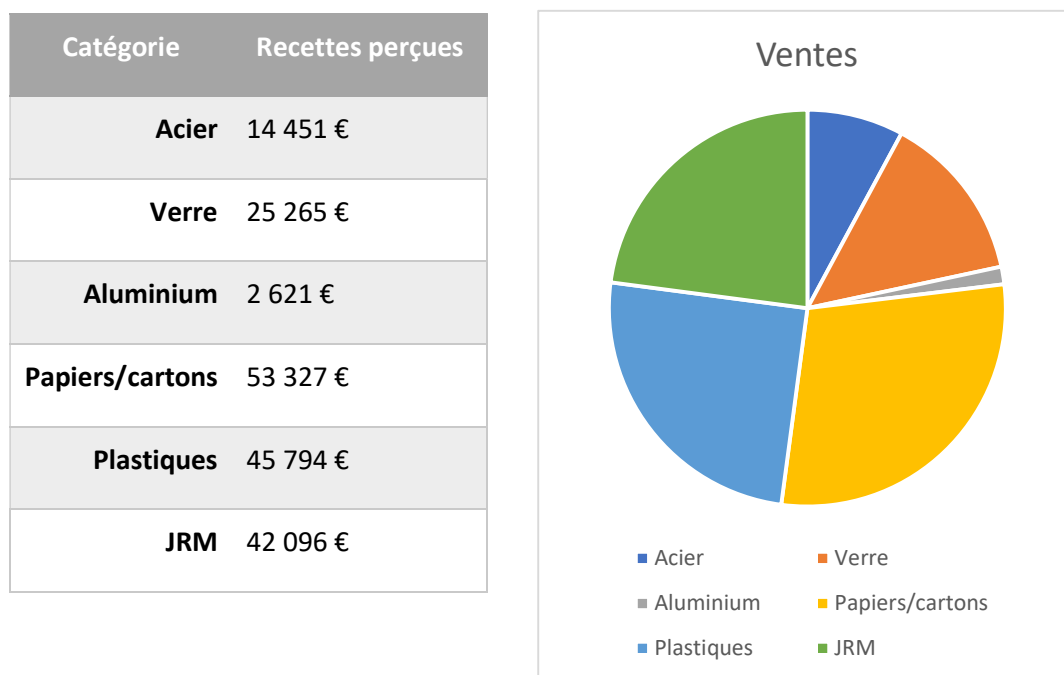
Nature des produits (hors TEOM)

Postes de produits	En euros
<u>Produits industriels, dont :</u>	280 818
Vente de produits et d'énergie	279 894
Prestations à des tiers	0
Autres produits	924
<u>Soutiens :</u>	137 391
<u>Aides, dont :</u>	0
Reprises des subventions d'investissement (« amortissement »)	0
Subventions de fonctionnement	0
Aides à l'emploi	0



La part des reventes de matériaux issus de la collecte sélective est majoritaire en 2021 probablement due aux ECT des emballages (corps creux).

Parmi les recettes issues de la revente de matériaux de la collecte sélective, il est possible de distinguer la part à attribuer à chaque catégorie de déchets.



Parmi les recettes issues des soutiens des éco-organismes, il est possible de distinguer la part à attribuer à chaque catégorie de déchets.

	Eco organisme	Flux de déchets concernés	Soutien
Collecte sélective	CITEO	Emballages	306 820 €
		Papier (N-2)	41 000 €
Déchets des déchèteries	Eco Mobilier	Ameublement	17 000 €
	Eco DDS	Produits chimiques	4 100 €
	Eco System	Appareils électriques	17 000 €

CHAPITRE IV : COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

On présente ici les coûts technique et aidé des différents flux ramenés à l'habitant.

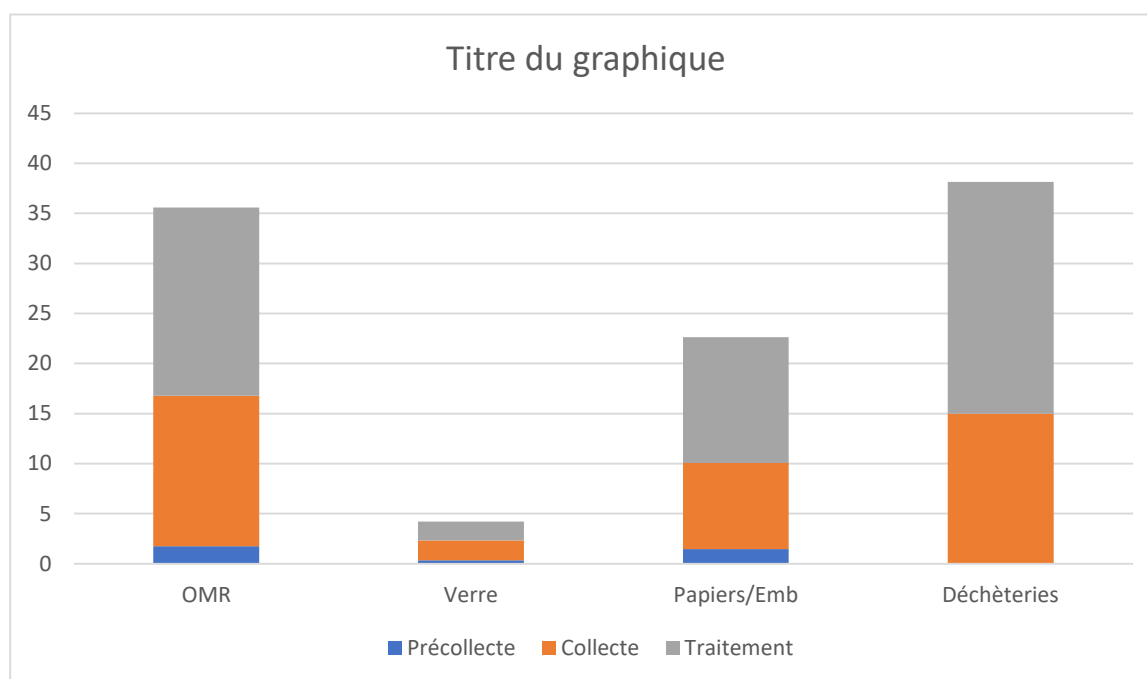
Le coût technique comprend les étapes de pré-collecte, collecte, transport et traitement.

Le coût aidé en compte les charges (techniques et fonctionnelles) associées à chaque type de déchets et les produits (hors TEOM) affectés aux flux correspondants.

	OMR	Verre	Papiers et emballages plastiques	Déchèterie	Total
Coût technique HT	37 €	2 €	24 €	48 €	111€/habitant
Coût aidé HT	37 €	1 €	12 €	41 €	91€/habitant

On peut constater qu'aucun soutien ne vient participer au financement de la gestion des OMR à contrario des papiers et emballages plastiques.

Répartition des charges par flux et par étape technique



On peut ici une nouvelle fois constater que la part « traitement » a un impact majeur dans le coût de gestion des déchets, suivie de près par la part « collecte ».